

BULGARIE, HONGRIE, MONGOLIE, POLOGNE, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE,
TCHÉCOSLOVAQUIE ET UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

Proposition relative à la création d'un groupe de travail
spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour intitulé
"Interdiction des essais nucléaires"

Dans l'exercice de ses responsabilités en tant que forum multilatéral de négociation conformément au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, le Comité du désarmement décide de créer un groupe de travail spécial au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires".

L'élaboration du mandat du groupe de travail sera parachevée au tout début de la session d'été du Comité, compte tenu des résultats de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

